

Communauté Professionnelle Territoriale de santé

L'URPS ML vous accompagne

L'Engagement de l'URPS ML dans le cadre du dispositif des CPTS

■ L'URPS ML propose aux porteurs de projet :

Un accompagnement et une évaluation avec les acteurs du territoire



Une aide méthodologique



Une soutien financier avant la signature de l'ACI



Des outils développés et promus par l'URPSML en faveur des organisations territoriales

MonMedecin.org

MedTV

DÉPISTAGE ORGANISÉ

du CANCER du COL de l'UTÉRUS NOUVELLE-AQUITAINE

Rempla Nouvelle-Aquitaine

MedPREV

PACT-NA EXPERTISE DE PROXIMITÉ

mes vaccins.net

Un accompagnement et une évaluation avec les acteurs du territoire

- A l'échelle départementale, les médecins délégués URPS ont plusieurs missions :

Assister aux comités départementaux avec les différentes instances locales (avis et validation des lettres d'intention, analyse projet de santé)

Analyser la cohérence des projets CPTS et la pertinence des territoires sur l'ensemble du département

Répondre aux différentes sollicitations des professionnels du territoire

Un accompagnement méthodologique

- L'URPSML vous propose un accompagnement méthodologiques avec des outils pratiques

Accompagnement des porteurs de projet de la lettre d'intention jusqu'à l'élaboration des indicateurs dans le cadre de l'ACI.

Mise à disposition d'outils pratiques: lettre d'intention, trame de projet de santé, statuts type, grille d'analyse, fiche de poste coordinateur

Mise en place de réunions thématiques avec l'ensemble des porteurs de projet CPTS de la Région (*Les cafés CPTS*)

Réalisation et alimentation du site www.cpts-na.org pour vous permettre de vous approprier les principes de fonctionnement des CPTS et de trouver des outils pour mettre en œuvre votre projet CPTS

Une aide financière

■ Un Soutien financier:

- Appui d'un montant de 5 000€ maximum pour aider les professionnels de santé libéraux à formaliser leur projet de santé.
- Les bénéficiaires concernés sont des CPTS portées par des médecins libéraux.
- Le porteur de projet doit avoir déposé une lettre d'intention et cette dernière doit être validée par l'URPS ML

Mise à disposition d'outils

- Pour la mise en œuvre des missions de la CPTS, différents outils développés / promus par les URPS sont mis à disposition :

→ Mission : améliorer l'accès aux soins (favoriser l'accès à un médecin traitant)

-  **Rempla**
Nouvelle-Aquitaine **oro** Plateforme dédiée aux médecins de Nouvelle-Aquitaine pour la recherche de remplaçants
- **Maîtrise de stage** Formation à la maîtrise de stage en spécialité ambulatoire

Mise à disposition d'outils

- Pour la mise en œuvre des missions de la CPTS, différents outils développés / promus par les URPS peuvent être mis à disposition :

→ Mission : Améliorer la prise en charge des soins non programmés

-  Solution de téléconsultation-télémédecine pour répondre aux besoins des libéraux
-  Organisation régionale de télé-imagerie pour la coopération des sociétés d'imagerie
-  Agenda structuré des tours de garde et des vacances

Mise à disposition d'outils

- Pour la mise en œuvre des missions de la CPTS, différents outils développés / promus par les URPS peuvent être mis à disposition :

→ **Mission : améliorer l'organisation des parcours pluri-professionnels autour du patient**

-  MonMedecin.org

Solution de téléconsultation-télémédecine
pour répondre aux besoins des libéraux

Mise à disposition d'outils

- Pour la mise en œuvre des missions de la CPTS, différents outils développés / promus par les URPS peuvent être mis à disposition :

→ Missions en faveur du développement des actions territoriales de prévention

-  Chaîne d'information en santé et de prévention pour les salles d'attente des médecins
-  Application d'aide au diagnostic et à l'établissement d'un parcours prévention personnalisé
-  Module de formation en ligne (MOOC) et base documentaire sur le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus destiné aux médecins généralistes
-  Carnet de vaccination électronique

Des questions ?

- Pour connaître les grandes étapes de création d'une CPTS, déposer votre projet ou encore consulter les projets en cours, nous vous invitons à consulter le site CPTS www.cpts-na.org
- Vos contacts:
 - Karine Fontaine-Gavino : 05-56-56-57-11
 - Laëtitia Pubert : 05-56-56-57-15
 - Mail : commissions@urpsml-na.org